

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

RÈGLEMENT NO. 668

RÈGLEMENT NO 668 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 667 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND) ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a décrété, par le biais du règlement numéro 667, une dépense de 1 422 463 \$ et un emprunt de 1 422 463 \$ pour les travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 667 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil le 29 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE le règlement ne requiert pas de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 1 du règlement numéro 667 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection de la rue Principale Nord (du Pont à Raymond) selon le tableau explicatif de l'augmentation du montant de l'emprunt suite à l'ouverture des soumissions préparé par Nathalie Isabelle, directrice générale, en date du 29 mars 2023, les frais, les taxes nettes et les imprévus, le tout par rapport à l'estimation détaillée préparée par Exp en date du 31 janvier 2023, les plans et devis préparés par Exp, portant le numéro SHE-21012827-A0, en date du 10 février 2023 et les 3 addendas, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B », « C » et « D ».

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement numéro 667 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 752 548 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

L'article 3 du règlement numéro 667 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 752 548 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Waterville, ce 3^{ième} jour d'avril 2023.



Nathalie Dupuis
Mairesse



Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 29-03-2023

Projet de règlement adopté le : 29-03-2023

Règlement adopté le : 03-04-2023

Autorisation du ministère environnement :

Tableau explicatif de l'augmentation du montant de l'emprunt

Réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond)

	Règlement 667	Règlement 668
	Montant Estimé	Montant selon la soumission
Règlement 667 : Coût selon Annexe B - EXP (201-07092-00)	1 030 510	1 269 641
Règlement 668 : Coût selon la soumission		
Coût des travaux	1 030 510	1 269 641
Imprévus (10%)	103 051	126 964
Sous-total	1 133 561	1 396 605
Honoraires professionnels (10%) (conception, surveillance et contrôle de matériaux)	113 356	139 661
Total avant taxes	1 246 917	1 536 266
TPS (5%)	62 346	76 813
TVQ (9,975%)	124 380	153 243
Récupération de taxes	-124 536	-153 435
Total taxes	62 190	76 621
Frais de financement	113 356	139 661
Dépense décrétée totale	1 422 463	1 752 548



Nathalie Isabelle
2023-03-29

Évaluation préliminaire (étape appel d'offres)

Ville de Waterville

Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)



Date : 31 janvier 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
	RÉSUMÉ				
A	Rue Principale Nord				
A.1	Organisation de chantier				88 500,00 \$
A.2	Eau potable				124 685,00 \$
A.3	Égout sanitaire				116 400,00 \$
A.4	Égout pluvial				178 600,00 \$
A.5	Branchements				87 600,00 \$
A.6	Excavation 1re classe				10 000,00 \$
A.7	Voirie				312 525,00 \$
A.8	Gestion des sols contaminés				20 000,00 \$
A.9	Réfection des lieux et divers				112 200,00 \$
	Sous-total - Rue Principale Nord				1 030 810,00 \$
	Sous-total des travaux				1 030 810,00 \$
	Imprévus incluant frais de laboratoire (10 %)				103 051,00 \$
	Sous-total				1 133 861,00 \$
	Frais incidents incluant financement (10 %)				113 356,10 \$
	Sous-total				1 248 917,10 \$
	Taxes nettes applicables (4,9875 %)				62 189,99 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION				1 309 107,09 \$
				arrondi à	1 310 000,00 \$

Les Services EXP inc.

par :

Olivier St-Amour, ing.
N° OIQ : 129939

Date : 23 février 2023	Discipline : Civil
Projet : Réfection de la rue principale Nord	N° projet : SHE-21012827-A0
Propriétaire : Ville de Waterville	

Cet addenda est constitué de 3 pages et bordereau Excel

Cet addenda fait partie intégrante du document de soumission et le modifie de la façon suivante :

Devis

La section 01 35 00 et les clauses administratives du devis ont été corrigées.

Clarification

Le soumissionnaire doit remettre son attestation d'inscription auprès de l'Office québécois de la langue française (si organisme soumis).

Bordereau

Le bordereau en version Excel est ajouté au document disponible à l'entrepreneur.

Pièces jointes : Page C-18 des clauses administratives
Page 4 de la section 01 35 00
Bordereau (format Excel)

Rédigé par : Olivier St-Amour, ing. (OIQ : 129939)

Signature du représentant autorisé d'EXP

23 février 2023

Date



SECTION C : CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

De plus, il doit soumettre, au tout début des travaux, aux propriétaires d'utilités publiques concernés, la méthode qu'il entend utiliser pour supporter et/ou protéger les poteaux, luminaires, enseignes, conduits souterrains ou autres structures existantes.

Les informations aux plans ayant trait aux services publics existants sont données à titre indicatif seulement. L'entrepreneur sera tenu responsable de tout dommage à ces services, autant souterrains qu'aériens, qu'ils soient montrés ou non aux plans.

Si les compagnies d'utilités publiques doivent intervenir pour remplacer, réparer ou modifier leurs services durant les travaux, l'entrepreneur devra apporter son entière collaboration et les facilités aux exécutants de ces travaux.

L'entrepreneur n'aura aucune compensation due à ces travaux et il devra en tenir compte dans l'établissement de son calendrier des travaux.

Une copie de toute entente signée entre Hydro-Québec, Bell, Gaz Métro ou autres, et/ou les propriétaires riverains et l'entrepreneur, accompagnée des dessins d'atelier approuvés montrant les méthodes à être utilisées pour supporter et/ou protéger ces structures doit être remise au maître de l'ouvrage avant le début des travaux.

De plus, cette entente doit spécifier toutes les exigences des propriétaires en ce qui concerne la réhabilitation, l'enfouissement et le remblai de leurs services et/ou conduits, et finalement l'engagement écrit de l'entrepreneur du respect de toutes ces exigences

2.12. DURÉE ET ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit procéder avec diligence et établir son calendrier des travaux de manière à ce que tous les travaux soient complétés et approuvés provisoirement au plus tard le 1^{er} octobre 2023.

La période de construction sera déterminée par la Ville au moment de l'adjudication.

Le délai fixé pour la réalisation complète des travaux est de 10 semaines consécutives (environ 70 jours de calendrier). En cas de non-respect du délai, le maître de l'ouvrage retiendra à même le contrat de l'entrepreneur **une pénalité de 1 000 \$ par jour**. Le délai débute au moment de la fermeture complète de la voie de circulation dans les deux directions.

L'entrepreneur doit tenir compte que le maître de l'ouvrage pourra modifier la date de fin des travaux sans frais pour le maître de l'ouvrage.

2.13. CONTRAT

L'acceptation officielle de la soumission de l'entrepreneur par écrit du maître de l'ouvrage tient lieu de signature du contrat par le maître de l'ouvrage.

Toutes les pièces constitutives du contrat se complètent mutuellement et forment un tout cohérent dont le but est d'assurer la meilleure exécution possible des travaux que l'entrepreneur s'engage à réaliser conformément, à gain ou à perte, selon les prix unitaires et/ou forfaitaires apparaissant dans sa soumission.

La description des travaux et matériaux dans le contrat n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur doit exécuter tous les travaux et transports et assurer la fourniture de toute main-d'œuvre appropriée et de tous matériels et matériaux adéquats, nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages faisant l'objet du contrat.

2.14. DÉSACCORD OU DIFFÉRENT

Addenda n° 1 – 23 février 2023

- .3 **L'entrepreneur doit maintenir la circulation locale et la circulation des véhicules d'urgence en tout temps, sauf lors de période ponctuelle où il sera impossible de maintenir la circulation, notamment lors des excavations importantes.**
- .4 **La fermeture complète de la rue ne doit pas débuter avant le 26 juin 2023. La fermeture d'une des deux voies de circulation peut être effectuée avant cette date.**
- .5 À la fin de chaque semaine de travail et pendant les jours fériés, l'entrepreneur doit libérer deux voies de circulation d'une largeur d'au moins 3,2 m chacune pour permettre le rétablissement de la libre circulation des véhicules dans les deux directions.
- .6 L'entrepreneur ne peut réaliser de fermeture additionnelle sans avoir reçu une autorisation formelle par écrit de l'ingénieur(e) surveillant(e) et du maître de l'ouvrage.
- .7 L'entrepreneur doit attendre d'obtenir l'autorisation formelle du maître de l'ouvrage et de l'ingénieur(e) surveillant(e) avant de fermer à la circulation automobile le chemin en construction ou de détourner la circulation par d'autres chemins publics.
- .8 L'entrepreneur doit tenir compte dans la préparation de son plan de maintien de la circulation des contraintes particulières du projet.
- .9 **Afin de contrôler la circulation locale ainsi que la circulation des véhicules de chantier, des barricades devront être en permanence aux deux extrémités du chantier durant les heures de travail et tout au long du maintien des chemins de déviation.**
- .10 Durant la semaine de travail, sur les tronçons en travaux, l'entrepreneur doit permettre l'accès aux résidences à partir de l'une ou l'autre des extrémités du tronçon et pouvoir libérer rapidement le passage aux véhicules d'urgence sur toute la longueur du tronçon (délai maximal de 10 minutes).
- .11 Il est de l'entière responsabilité de l'entrepreneur de définir la méthode ainsi que les moyens utilisés pour le maintien de la circulation automobile et commerciale tout au long des travaux. Des variations peuvent être apportées aux suggestions minimales mentionnées plus haut. Celles-ci ainsi que les autres informations nécessaires au bon maintien de la circulation devront être indiquées en détail sur le plan de maintien de la circulation et approuvées par l'ingénieur(e) surveillant(e) avant le début des travaux.

PARTIE 4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

4.1 SYSTÈME QUALITÉ ISO ET CERTIFICATION

- .1 Sans objet.

4.2 ATTESTATION DE CONFORMITÉ

- .1 Sans objet.

4.3 CONTRÔLE DE RÉCEPTION

- .1 Sans objet.

Addenda n° 1 – 23 février 2023

Les Services EXP inc.

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A	RUE PRINCIPALE NORD					
A.1	Organisation de chantier					
A.1.1	Organisation générale de chantier				forfaitaire	_____ \$
A.1.2	Maintien de la circulation et signalisation				forfaitaire	_____ \$
A.1.3	Protection de l'environnement				forfaitaire	_____ \$
A.1.4	Panneau d'annonce des travaux	unité	2		\$	_____ \$
	Sous-total - Organisation de chantier					_____ \$
A.2	Eau potable					
A.2.1	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie				forfaitaire	_____ \$
A.2.2	Conduites et accessoires d'eau potable existants à enlever				forfaitaire	_____ \$
A.2.3	Raccordement à l'existant	unité	3		\$	_____ \$
A.2.4	Conduite 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-18)	m	203		\$	_____ \$
A.2.5	Vanne 200 mm ø et boîte de vanne	unité	4		\$	_____ \$
A.2.6	Poteau d'incendie à installer (incluant té, conduite, vanne et accessoires)	unité	2		\$	_____ \$
A.2.7	Provision pour isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m ²	20		\$	_____ \$
A.2.8	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	3		\$	_____ \$
A.2.9	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable	m	203		\$	_____ \$
A.2.10	Programme de travail pour l'installation du réseau temporaire (BNQ 1809-300/2018)				forfaitaire	_____ \$
A.2.11	Plan préalable à la mise en service (BNQ 1809-300/2018)				forfaitaire	_____ \$
	Sous-total - Eau potable					_____ \$
A.3	Égout sanitaire					
A.3.1	Raccordement à l'existant	unité	2		\$	_____ \$
A.3.2	Conduite et accessoires d'égout sanitaire existants à enlever				forfaitaire	_____ \$
A.3.3	Conduite d'égout sanitaire 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-26)	m	160		\$	_____ \$
A.3.4	Conduite d'égout sanitaire 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	50		\$	_____ \$
A.3.5	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm ø	unité	1		\$	_____ \$
A.3.6	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	3		\$	_____ \$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)</u>					
A.3.7	Essais d'étanchéité	m	210		\$	_____ \$
A.3.8	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	210		\$	_____ \$
A.3.9	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	210		\$	_____ \$
A.3.10	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	210		\$	_____ \$
A.3.11	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	210		\$	_____ \$
	Sous-total - Égout sanitaire					_____ \$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.4	Égout pluvial					
A.4.1	Raccordement à l'existant	unité	1		\$	\$
A.4.2	Conduite d'égout pluvial 300 mm Ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	160		\$	\$
A.4.3	Conduite d'égout pluvial 375 mm Ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	85		\$	\$
A.4.4	Conduite d'égout pluvial 200 mm Ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	75		\$	\$
A.4.5	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm Ø	unité	4		\$	\$
A.4.6	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm Ø	unité	1		\$	\$
A.4.7	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 900 mm Ø	unité	1		\$	\$
A.4.8	Puisard de fossé préfabriqué en béton armé, 600 mm Ø	unité	1		\$	\$
A.4.9	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm Ø	unité	11		\$	\$
A.4.10	Empierrement de protection 100-200 mm, 300 mm ép., incluant géotextile	m ²	5		\$	\$
	<u>Drain de fondation</u>					
A.4.11	Drain de fondation de la chaussée, 150 mm Ø	m	420		\$	\$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)</u>					
A.4.12	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	320		\$	\$
A.4.13	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	320		\$	\$
A.4.14	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	320		\$	\$
A.4.15	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	320		\$	\$
	Sous-total - Égout pluvial					\$
A.5	Branchements					
	<u>Tranchée commune</u>					
A.5.1	Unité de branchement 19 EP - 135 SAN - 150 mm Ø PLUV	unité	17		\$	\$
A.5.2	Conduite de branchement 19 EP - 135 SAN - 150 mm Ø PLUV	m	130		\$	\$
A.5.3	Unité de branchement 25 EP - 135 SAN - 150 mm Ø PLUV	unité	2		\$	\$
A.5.4	Conduite de branchement 25 EP - 135 SAN - 150 mm Ø PLUV	m	15		\$	\$
	<u>Eau potable - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.5	Unité de branchement 19 mm Ø EP	unité	1		\$	\$
A.5.6	Conduite de branchement 19 mm Ø EP	m	10		\$	\$
A.5.7	Unité de branchement 25 mm Ø EP	unité	1		\$	\$
A.5.8	Conduite de branchement 25 mm Ø EP	m	10		\$	\$
	<u>Égout sanitaire - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.9	Unité de branchement 135 mm Ø SAN	unité	1		\$	\$
A.5.10	Conduite de branchement 135 mm Ø SAN	m	10		\$	\$
A.5.11	Unité de branchement 150 mm Ø SAN	unité	1		\$	\$
A.5.12	Conduite de branchement 150 mm Ø SAN	m	10		\$	\$
	<u>Égout pluvial - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.13	Unité de branchement 150 mm Ø PLUV	unité	1		\$	\$
A.5.14	Conduite de branchement 150 mm Ø PLUV	m	10		\$	\$
	Sous-total - Branchements					\$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.6	Excavation 1re classe					
A.6.1	Allocation pour excavation de matériaux 1re classe en tranchée en dépenses contrôlées				allocation	10 000,00 \$
	Sous-total - Excavation 1re classe					10 000,00 \$
A.7	Voirie					
A.7.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (incluant travaux d'enlèvement du pavage et du béton existant)	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.2	Provision pour excavation ventre-de-bœuf	m ³	25		_____ \$	_____ \$
	<u>Fondations de chaussée</u>					
A.7.3	Sous-fondation, 300 mm pierre concassée MG 112	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.4	Fondation inférieure, 250 mm pierre concassée MG 56	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.5	Fondation supérieure, 150 mm pierre concassée MG 20	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.6	Allocation pour membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
	<u>Revêtement en enrobé bitumineux</u>					
A.7.7	Couche de base, ESG-14 (PG 58H-34) sur 70 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.8	Couche de surface, ESG-10 (PG 58E-34) sur 50 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.9	Planage à froid au raccordement du pavage existant	m ²	45		_____ \$	_____ \$
	<u>Béton de ciment</u>					
A.7.10	Bordure en béton de ciment (150 mm largeur)	m	460		_____ \$	_____ \$
A.7.11	Trottoir en béton de ciment 1,5 m de largeur	m ²	40		_____ \$	_____ \$
	<u>Dispositif de retenue</u>					
A.7.12	Enlèvement et réinstallation de glissière de sécurité existante	m	15		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Voirie					_____ \$
A.8	Gestion des sols contaminés					
A.8.1	Provision pour excavation de sol contaminé et remblai				forfaitaire	_____ \$
	Sous-total - Gestion des sols contaminés					_____ \$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.9	Réfection des lieux et divers					
A.9.1	Entrées de cour gravelées (gravier ou pierre nette)	m ²	300		_____ \$	_____ \$
A.9.2	Entrées de cour pavées	m ²	240		_____ \$	_____ \$
A.9.3	Provision pour trottoir d'entrée en béton de ciment	m ²	10		_____ \$	_____ \$
A.9.4	Provision pour entrées de cour et/ou trottoir d'entrée en pavés de béton	m ²	40		_____ \$	_____ \$
A.9.5	Provision pour escalier en béton de ciment (entrées privées)	m ²	10		_____ \$	_____ \$
A.9.6	Provision pour bordure en béton de ciment (entrées privées)	m	10		_____ \$	_____ \$
A.9.7	Provision pour bordure en enrobé bitumineux (entrées privées)	m	10		_____ \$	_____ \$
A.9.8	Provision pour muret de soutènement	m ²	35		_____ \$	_____ \$
A.9.9	Engazonnement par plaques sur 100 mm de terre végétale	m ²	2000		_____ \$	_____ \$
A.9.10	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre					_____ \$
A.9.11	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées				forfaitaire allocation	4 000,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers					_____ \$
	SOUS-TOTAL - RUE PRINCIPALE NORD					_____ \$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
	RÉSUMÉ					
A	Rue Principale Nord					
A.1	Organisation de chantier					_____ \$
A.2	Eau potable					_____ \$
A.3	Égout sanitaire					_____ \$
A.4	Égout pluvial					_____ \$
A.5	Branchements					_____ \$
A.6	Excavation 1re classe					10 000,00 \$
A.7	Voirie					_____ \$
A.8	Gestion des sols contaminés					_____ \$
A.9	Réfection des lieux et divers					_____ \$
	Sous-total - Rue Principale Nord					_____ \$
	 Sous-total des travaux					_____ \$
	T.P.S. (5%)					_____ \$
	T.V.Q. (9,975%)					_____ \$
	MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION					_____ \$

Date : 27 février 2023	Discipline : Civil
Projet : Réfection de la rue principale Nord	N° projet : SHE-21012827-A0
Propriétaire : Ville de Waterville	

Cet addenda est constitué de 2 pages et bordereau Excel

Cet addenda fait partie intégrante du document de soumission et le modifie de la façon suivante :

Bordereau de soumission

La page 3 du bordereau de soumission est annulée et remplacée par la page 3 identifiée « **Addenda n° 2 – 27 février 2023** ».

Pièces jointes : Page 3 du bordereau
Bordereau de soumission (format Excel)

Rédigé par : Simon Houle, ing. (OIQ : 142261)

Signature du représentant autorisé d'EXP

27 février 2023
Date



2023-02-27

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.6	Excavation 1re classe					
A.6.1	Allocation pour excavation de matériaux 1re classe en tranchée en dépenses contrôlées				allocation	10 000,00 \$
	Sous-total - Excavation 1re classe					10 000,00 \$
A.7	Voirie					
A.7.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (incluant travaux d'enlèvement du pavage et du béton existant)	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.2	Provision pour excavation ventre-de-bœuf	m ³	25		_____ \$	_____ \$
	<u>Fondations de chaussée</u>					
A.7.3	Sous-fondation, 300 mm pierre concassée MG 112	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.4	Fondation inférieure, 250 mm pierre concassée MG 56	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.5	Fondation supérieure, 150 mm pierre concassée MG 20	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.6	Allocation pour membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
	<u>Revêtement en enrobé bitumineux</u>					
A.7.7	Couche de base, ESG-14 (PG 58H-34) sur 70 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.8	Couche de surface, ESG-10 (PG 58E-34) sur 50 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.9	Planage à froid au raccordement du pavage existant	m ²	45		_____ \$	_____ \$
→ A.7.10	Marquage de la ligne de centre	m	220		_____ \$	_____ \$
→ A.7.11	Marquage des lignes de rive	m	440		_____ \$	_____ \$
→ A.7.12	Marquage des lignes d'arrêt	unité	1		_____ \$	_____ \$
	<u>Béton de ciment</u>					
A.7.13	Bordure en béton de ciment (150 mm largeur)	m	460		_____ \$	_____ \$
A.7.14	Trottoir en béton de ciment 1,5 m de largeur	m ²	40		_____ \$	_____ \$
	<u>Dispositif de retenue</u>					
A.7.15	Enlèvement et réinstallation de glissière de sécurité existante	m	15		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Voirie					_____ \$
A.8	Gestion des sols contaminés					
A.8.1	Provision pour excavation de sol contaminé et remblai				forfaitaire	_____ \$
	Sous-total - Gestion des sols contaminés					_____ \$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A	RUE PRINCIPALE NORD					
A.1	Organisation de chantier					
A.1.1	Organisation générale de chantier				forfaitaire	_____ \$
A.1.2	Maintien de la circulation et signalisation				forfaitaire	_____ \$
A.1.3	Protection de l'environnement				forfaitaire	_____ \$
A.1.4	Panneau d'annonce des travaux	unité	2		\$	_____ \$
	Sous-total - Organisation de chantier					_____ \$
A.2	Eau potable					
A.2.1	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie				forfaitaire	_____ \$
A.2.2	Conduites et accessoires d'eau potable existants à enlever				forfaitaire	_____ \$
A.2.3	Raccordement à l'existant	unité	3		_____ \$	_____ \$
A.2.4	Conduite 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-18)	m	203		_____ \$	_____ \$
A.2.5	Vanne 200 mm ø et boîte de vanne	unité	4		_____ \$	_____ \$
A.2.6	Poteau d'incendie à installer (incluant té, conduite, vanne et accessoires)	unité	2		_____ \$	_____ \$
A.2.7	Provision pour isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m ²	20		_____ \$	_____ \$
A.2.8	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	3		_____ \$	_____ \$
A.2.9	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable	m	203		_____ \$	_____ \$
A.2.10	Programme de travail pour l'installation du réseau temporaire (BNQ 1809-300/2018)				forfaitaire	_____ \$
A.2.11	Plan préalable à la mise en service (BNQ 1809-300/2018)				forfaitaire	_____ \$
	Sous-total - Eau potable					_____ \$
A.3	Égout sanitaire					
A.3.1	Raccordement à l'existant	unité	2		_____ \$	_____ \$
A.3.2	Conduite et accessoires d'égout sanitaire existants à enlever				forfaitaire	_____ \$
A.3.3	Conduite d'égout sanitaire 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-26)	m	160		_____ \$	_____ \$
A.3.4	Conduite d'égout sanitaire 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	50		_____ \$	_____ \$
A.3.5	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm ø	unité	1		_____ \$	_____ \$
A.3.6	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	3		_____ \$	_____ \$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)</u>					
A.3.7	Essais d'étanchéité	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.8	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.9	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.10	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.11	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	210		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Égout sanitaire					_____ \$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.4	Égout pluvial					
A.4.1	Raccordement à l'existant	unité	1		\$	\$
A.4.2	Conduite d'égout pluvial 300 mm Ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	160		\$	\$
A.4.3	Conduite d'égout pluvial 375 mm Ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	85		\$	\$
A.4.4	Conduite d'égout pluvial 200 mm Ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	75		\$	\$
A.4.5	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm Ø	unité	4		\$	\$
A.4.6	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm Ø	unité	1		\$	\$
A.4.7	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 900 mm Ø	unité	1		\$	\$
A.4.8	Puisard de fossé préfabriqué en béton armé, 600 mm Ø	unité	1		\$	\$
A.4.9	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm Ø	unité	11		\$	\$
A.4.10	Empierrement de protection 100-200 mm, 300 mm ép., incluant géotextile	m ²	5		\$	\$
	<u>Drain de fondation</u>					
A.4.11	Drain de fondation de la chaussée, 150 mm Ø	m	420		\$	\$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)</u>					
A.4.12	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	320		\$	\$
A.4.13	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	320		\$	\$
A.4.14	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	320		\$	\$
A.4.15	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	320		\$	\$
	Sous-total - Égout pluvial					\$
A.5	Branchements					
	<u>Tranchée commune</u>					
A.5.1	Unité de branchement 19 EP - 135 SAN - 150 mm Ø PLUV	unité	17		\$	\$
A.5.2	Conduite de branchement 19 EP - 135 SAN - 150 mm Ø PLUV	m	130		\$	\$
A.5.3	Unité de branchement 25 EP - 135 SAN - 150 mm Ø PLUV	unité	2		\$	\$
A.5.4	Conduite de branchement 25 EP - 135 SAN - 150 mm Ø PLUV	m	15		\$	\$
	<u>Eau potable - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.5	Unité de branchement 19 mm Ø EP	unité	1		\$	\$
A.5.6	Conduite de branchement 19 mm Ø EP	m	10		\$	\$
A.5.7	Unité de branchement 25 mm Ø EP	unité	1		\$	\$
A.5.8	Conduite de branchement 25 mm Ø EP	m	10		\$	\$
	<u>Égout sanitaire - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.9	Unité de branchement 135 mm Ø SAN	unité	1		\$	\$
A.5.10	Conduite de branchement 135 mm Ø SAN	m	10		\$	\$
A.5.11	Unité de branchement 150 mm Ø SAN	unité	1		\$	\$
A.5.12	Conduite de branchement 150 mm Ø SAN	m	10		\$	\$
	<u>Égout pluvial - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.13	Unité de branchement 150 mm Ø PLUV	unité	1		\$	\$
A.5.14	Conduite de branchement 150 mm Ø PLUV	m	10		\$	\$
	Sous-total - Branchements					\$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.6	Excavation 1re classe					
A.6.1	Allocation pour excavation de matériaux 1re classe en tranchée en dépenses contrôlées				allocation	10 000.00 \$
	Sous-total - Excavation 1re classe					10 000.00 \$
A.7	Voirie					
A.7.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (incluant travaux d'enlèvement du pavage et du béton existant)	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.2	Provision pour excavation ventre-de-bœuf	m ³	25		_____ \$	_____ \$
	<u>Fondations de chaussée</u>					
A.7.3	Sous-fondation, 300 mm pierre concassée MG 112	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.4	Fondation inférieure, 250 mm pierre concassée MG 56	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.5	Fondation supérieure, 150 mm pierre concassée MG 20	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.6	Allocation pour membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
	<u>Revêtement en enrobé bitumineux</u>					
A.7.7	Couche de base, ESG-14 (PG 58H-34) sur 70 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.8	Couche de surface, ESG-10 (PG 58E-34) sur 50 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.9	Planage à froid au raccordement du pavage existant	m ²	45		_____ \$	_____ \$
A.7.10	Marquage de la ligne de centre	m	220		_____ \$	_____ \$
A.7.11	Marquage des lignes de rive	m	440		_____ \$	_____ \$
A.7.12	Marquage des lignes d'arrêt	unité	1		_____ \$	_____ \$
	<u>Béton de ciment</u>					
A.7.13	Bordure en béton de ciment (150 mm largeur)	m	460		_____ \$	_____ \$
A.7.14	Trottoir en béton de ciment 1,5 m de largeur	m ²	40		_____ \$	_____ \$
	<u>Dispositif de retenue</u>					
A.7.15	Enlèvement et réinstallation de glissière de sécurité existante	m	15		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Voirie					_____ \$
A.8	Gestion des sols contaminés					
A.8.1	Provision pour excavation de sol contaminé et remblai				forfaitaire	_____ \$
	Sous-total - Gestion des sols contaminés					_____ \$

→
→
→

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.9	Réfection des lieux et divers					
A.9.1	Entrées de cour gravelées (gravier ou pierre nette)	m ²	300		_____ \$	_____ \$
A.9.2	Entrées de cour pavées	m ²	240		_____ \$	_____ \$
A.9.3	Provision pour trottoir d'entrée en béton de ciment	m ²	10		_____ \$	_____ \$
A.9.4	Provision pour entrées de cour et/ou trottoir d'entrée en pavés de béton	m ²	40		_____ \$	_____ \$
A.9.5	Provision pour escalier en béton de ciment (entrées privées)	m ²	10		_____ \$	_____ \$
A.9.6	Provision pour bordure en béton de ciment (entrées privées)	m	10		_____ \$	_____ \$
A.9.7	Provision pour bordure en enrobé bitumineux (entrées privées)	m	10		_____ \$	_____ \$
A.9.8	Provision pour muret de soutènement	m ²	35		_____ \$	_____ \$
A.9.9	Engazonnement par plaques sur 100 mm de terre végétale	m ²	2000		_____ \$	_____ \$
A.9.10	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre				forfaitaire	_____ \$
A.9.11	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées				allocation	4 000.00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers					_____ \$
	SOUS-TOTAL - RUE PRINCIPALE NORD					_____ \$

Bordereau de soumission



Ville de Waterville

Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
	RÉSUMÉ					
A	Rue Principale Nord					
A.1	Organisation de chantier					\$
A.2	Eau potable					\$
A.3	Égout sanitaire					\$
A.4	Égout pluvial					\$
A.5	Branchements					\$
A.6	Excavation 1re classe					10 000.00 \$
A.7	Voirie					\$
A.8	Gestion des sols contaminés					\$
A.9	Réfection des lieux et divers					\$
	Sous-total - Rue Principale Nord					\$
	Sous-total des travaux					\$
	T.P.S. (5%)					\$
	T.V.Q. (9,975%)					\$
	MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION					\$

Date : 16 mars 2023	Discipline : Civil
Projet : Réfection de la rue principale Nord	N° projet : SHE-21012827-A0
Propriétaire : Ville de Waterville	

Cet addenda est constitué de 15 pages et bordereau Excel

Cet addenda fait partie intégrante du document de soumission et le modifie de la façon suivante :

Devis

Clauses administratives

L'appel d'offres et la page B-9 des clauses administratives sont annulés et remplacés par l'appel d'offres et la page P-9 identifiés « **Addenda n° 3 – 16 mars 2023** ».

La page C-25 des clauses administratives est annulée et remplacée par la page C-25 identifiée « **Addenda n° 3 – 16 mars 2023** ».

Section 01 29 00 – Paiement

Les pages 1 et 2 de la section 01 29 00 sont annulées et remplacées par les pages 1, 2 et 2A identifiées « **Addenda n° 3 – 16 mars 2023** ».

Section 30 10 01 – Clauses techniques particulières additionnelles

La page 3 de la section 30 10 01 est annulée et remplacée par les pages 3 et 3A identifiées « **Addenda n° 3 – 16 mars 2023** ».

Section 32 11 16 – Fondation et sous-fondation de chaussée

La page 2 de la section 32 11 16 est annulée et remplacée par les pages 2 et 2A identifiées « **Addenda n° 3 – 16 mars 2023** ».

Bordereau

Les pages 1, 2 et 3 du bordereau sont annulées et remplacées par les pages 1, 2 et 3 identifiées « **Addenda n° 3 – 16 mars 2023** ».

Le bordereau en version Excel est ajouté au document disponible à l'entrepreneur.

Clarification

Question n° 1 : La coupe type de fondation sur le plan ne semble pas être la bonne pour le projet. Les matériaux et les épaisseurs diffèrent du bordereau et du devis.

Réponse : La coupe type de chaussée est telle que spécifiée au bordereau de soumission.

Question n° 2 : Le chantier étant sur la rive en partie, est-ce qu'il est considéré en milieu aquatique (en partie ou même en totalité) ?

Réponse : Effectivement, les berges sont à l'intérieur d'un milieu aquatique, se référer à la section 01 35 43 du devis.

Question n° 3 : Au devis ainsi que sur le détail type du drain de fondation sur le plan il est demandé un drain R300, mais les détails types du trottoir et de la bordure indiquent un drain R320. Quel type de drain devons-nous utiliser ?

Réponse : R300

Question n° 4 : Au devis, il est permis un gravier ou pierre concassée MG112, mais la coupe type du plan et le bordereau indiquent seulement pierre concassée MG112. Est-ce que les deux sont acceptés ou seulement la pierre ?

Réponse : Les deux sont acceptés.

Question n° 5 : Est-ce que l'utilisation d'un MR est possible dans le projet ?

Réponse : Oui

Question n° 6 : Est-il possible d'injecter les conduites qui ne sont pas dans la même tranchée que les conduites projetées ?

Réponse : Oui

Question n° 7 : Est-il possible d'avoir de l'information sur la hauteur d'eau de la rivière ou dans le sol près des raccordements ou fin de ligne des conduites ?

Réponse : La zone de grand courant (0-20 ans) : 190,22 m. La zone de faible courant (20-100 ans) : 190,55 m. Niveau d'eau de la rivière le 28 février 2022 est 188,81 m.

Divers

La date de dépôt de l'appel d'offres est reportée au 27 mars 2023 à 11 heures.

Pièces jointes : Appel d'offres
Page B-9 des clauses administratives
Page C-25 des clauses administratives
Pages 1, 2 et 2A de la section 01 29 00
Pages 3 et 3A de la section 30 10 01
Pages 2 et 2A de la section 32 11 16
Pages 1 à 3 du bordereau de soumission
Bordereau (format Excel)

Rédigé par : Olivier St-Amour, ing. (OIQ : 129939)

Signature du représentant autorisé d'EXP

16 mars 2023

Date





Waterville

APPEL D'OFFRES

Projet :	Réfection de la rue Principale Nord
Description sommaire :	Les travaux consistent principalement en la réfection de la rue Principale Nord, comprenant, sans s'y limiter, la démolition et la reconstruction des conduites d'égout et d'eau potable, l'enlèvement du pavage existant, l'ajout de drains de fondation et de bordures en béton, l'ajustement des accessoires, le pavage et la réfection des lieux.
Projet numéro :	5345-2023-02-06
Maître de l'ouvrage :	Ville de Waterville 170, rue Principale Sud Waterville (Québec) J0B 3H0

La Ville de Waterville, maître de l'ouvrage du présent projet, sollicite des offres publiques pour les travaux décrits ci-dessus.

Les documents et les détails de l'appel d'offres peuvent être obtenus à partir du **16 février 2023** par le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement, SEAO (www.seao.ca), à condition de détenir un abonnement et de payer les frais exigés.

→ Les soumissions seront reçues à l'attention de la directrice générale, Mme Nathalie Isabelle, **au plus tard à 11 h le 27 mars 2023**. Seules les soumissions reçues au plus tard à l'heure et la date limites et présentées dans une enveloppe scellée seront considérées. L'enveloppe doit être identifiée « **RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD** » et avec le nom du soumissionnaire.

Les soumissions doivent être déposées en trois (3) exemplaires (1 original et 2 copies identifiés comme telles) et contenir tous les documents exigés dans le présent appel d'offres, particulièrement et sans s'y limiter, les formulaires de soumission, un cautionnement de soumission et l'engagement d'une compagnie d'assurance à fournir un cautionnement d'exécution des travaux ainsi qu'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement dans les minutes suivant l'heure limite, aux bureaux de la Ville.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni n'encoure aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers tout soumissionnaire. Elle se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres, même après l'ouverture des soumissions, de même que de retrancher du contrat certaines parties. L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de l'autorisation du règlement d'emprunt.

Autorisé à Waterville ce 16 février 2023 par :

Nathalie Isabelle
Directrice générale

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

SECTION B : AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

- Chargé de projet;
- Chef d'équipe/Superviseur;
- La liste de machinerie et outillage proposés pour la réalisation des travaux;
- La liste des projets pertinents réalisés au cours des 5 dernières années et permettant de constater l'expérience du soumissionnaire dans la réfection de rues;
- Le calendrier préliminaire des travaux;
- La preuve d'achat des documents d'appel d'offres sur SEAO;
- Tout autre document requis dans le document d'appel d'offres.

Toute fausse déclaration dans la soumission entraîne le rejet automatique de la soumission. Le soumissionnaire doit compléter tous les espaces en blanc du bordereau de soumission et apposer ses initiales au bas de chaque page. **Le signataire de la soumission devra obligatoirement être présent à la réunion de démarrage du projet.**

11 ÉQUIVALENCE

Le soumissionnaire doit obligatoirement présenter sa soumission avec, lorsqu'applicable, les produits et matériaux spécifiés au document d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission pourrait être rejetée.

12 RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions doivent être remises dans une enveloppe scellée, en trois (3) exemplaires (1 original et 2 copies identifiées comme telles) **à l'attention de la directrice générale, Mme Nathalie Isabelle, au bureau du maître de l'ouvrage à l'adresse suivante :**
**170, rue Principale Sud
Waterville (Québec) J0B 3H0**

→ **au plus tard à 11 h le 27 mars 2023.** Les soumissions transmises par télécopieurs ou courrier électronique ne sont pas acceptées.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement dans les minutes suivant l'heure limite, aux bureaux de la Ville.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni n'encourt aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers tout soumissionnaire. Elle se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres, même après l'ouverture des soumissions. L'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) du règlement d'emprunt de la Ville de Waterville pour le financement de ce projet.

13 ADJUDICATION DES TRAVAUX

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'annuler, avant l'adjudication du contrat, certains travaux prévus au bordereau de soumission. Il pourrait s'agir de n'importe quel item du bordereau, d'une partie complète de travaux ou d'une réduction de quantité.

Advenant le cas, le maître de l'ouvrage n'adjudge le contrat que pour la partie des travaux non annulés et il ne tient pas compte des items des travaux annulés de la soumission pour déterminer à qui il adjuge le contrat. L'entrepreneur n'a droit à aucun ajustement des prix soumis suite à la non-adjudication des travaux annulés ou à aucune compensation à cet effet.

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

SECTION C : CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

L'entrepreneur doit se conformer aux règlements des municipalités concernées par le transport des matériaux en empruntant les voies autorisées.

L'entrepreneur doit faire approuver, par le maître de l'ouvrage et avant le début de ses travaux, le trajet qu'il prévoit utiliser pour le transport de ses matériaux et de son outillage. Ceci s'applique autant aux matériaux transportés des sources d'approvisionnements au chantier qu'aux matériaux de surplus ou de rebuts transportés hors du chantier.

Le surveillant et/ou la Ville a le droit de désigner des routes de transport à l'entrepreneur ou de prohiber l'usage de rues ou de sections de rues durant certaines périodes de la journée.

L'entrepreneur doit s'assurer que les roues des véhicules qui quittent le chantier sont propres et qu'il n'y ait pas de boue transportée sur les voies publiques de la Ville de Waterville ou de toute autre municipalité. Il doit procéder sans délai, et à ses frais, au nettoyage des voies qui ont été salies par le passage de véhicules provenant du chantier à l'aide de balai mécanique ou autres équipements d'entretien. L'entrepreneur est entièrement responsable du nettoyage, et ce, à la satisfaction de la Ville.

La Ville ne fournit aucune machinerie ou équipement, même en location, pour l'entretien des voies publiques.

L'entrepreneur est entièrement responsable des dommages qu'il cause aux infrastructures municipales ou provinciales (rues, routes, etc.) qu'il utilise pour l'exécution des travaux.

L'entrepreneur doit entretenir et réparer pendant et jusqu'à la fin des travaux, à la satisfaction de la Ville, tous les chemins et rues existants en gravier et/ou en béton bitumineux altérés durant les travaux. Les coûts pour la machinerie, la main-d'œuvre et le matériel (granulats MG 20, enrobé bitumineux, etc.) sont assumés par l'entrepreneur. Il doit également inclure dans les prix de sa soumission tous les coûts additionnels engendrés, soit par l'interdiction aux camions de circuler dans certaines rues, soit par toute autre restriction de circuler dans certaines rues, notamment par toute restriction sur le tonnage.

→ ~~2.34. AJUSTEMENT DU PRIX DU CARBURANT~~

~~Les dispositions concernant l'ajustement du prix du carburant prévu à l'article 8.9 du CCDG (2022) s'appliquent dans le cadre du présent contrat.~~

2.35. AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

La clause d'ajustement du prix du bitume (ccdg 2022 – article 13.3.5.2) s'applique pour le présent contrat. Le prix de référence (pr_s) à utiliser pour la soumission est de 1 500 \$ la tonne.

Aucune clause escalatoire ne s'applique au poste du liant d'accrochage.

L'ajustement est calculé de la façon suivante :

Si $PR_e \geq 1,05 PR_s$, le maître de l'ouvrage verse à l'entrepreneur une compensation comparable à la hausse du prix du bitume de référence qui excède 105 %. Cette compensation est calculée de la façon suivante :

$$MA = (PR_e - 1,05 PR_s) \times (\text{quantité de bitume utilisée durant le mois}).$$

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

PARTIE 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 CONTENU DE LA SECTION

- .1 La présente section décrit de façon sommaire et non limitative les différents travaux, activités, produits, matériaux, et frais connexes qui sont couverts par chacun des articles du bordereau de soumission. Ainsi, tout travail, matériau ou frais connexes faisant normalement partie de l'ouvrage visé par l'article, qu'il soit mentionné ou non dans la description de l'article, est réputé inclus dans le prix soumissionné.
- .2 L'entrepreneur doit indiquer un prix pour chacun des articles du bordereau de la soumission. La somme de tous les articles du bordereau représente la totalité de la rémunération de l'entrepreneur et incorpore les éléments de coûts de toute nature.
- .3 Chacun des prix soumis ou fixés du bordereau de soumission doit comprendre les coûts des éléments décrits à l'article 12.1.4 du document BNQ 1809-300/2018 du Bureau de normalisation du Québec.
- .4 Pour les travaux requis à l'achèvement complet des ouvrages prévus aux plans et devis, et ne faisant pas l'objet d'un article distinct au bordereau de soumission, l'entrepreneur doit en répartir le coût sur l'ensemble des articles du bordereau de soumission de façon à ce que la somme de tous les articles du bordereau représente le montant total du contrat incluant tous les travaux.
- .5 Tous les coûts associés aux différents articles, travaux et autres particularités exigés aux Instructions aux soumissionnaires, aux Clauses administratives générales et particulières et aux Clauses techniques et particulières et ne faisant pas l'objet d'un article particulier au bordereau de soumission devront être répartis dans les prix unitaires, globaux et/ou forfaitaires du bordereau de soumission.
- .6 L'entrepreneur doit se référer à la section à partie 1 de la section 01 25 00 – Clauses administratives particulières pour les modalités d'ajustement de prix unitaire applicable au contrat (prix du bitume, prix du carburant, etc.).
- .7 Les articles qui figurent dans cette section du devis ont préséance sur quelque article que ce soit des documents de référence et doivent être pris en compte dans l'établissement du montant final soumis par la réalisation des travaux. Aucun réajustement des prix soumis relativement à ces dernières clauses ne sera recevable par le maître de l'ouvrage suite à l'ouverture des soumissions ou au dépôt officiel du bordereau des prix de réalisation du projet.

1.2 OPTIONS

- .1 Sans objet.

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

→ 1.3

MONTANT FIXÉ

- .1 Le ou les items du bordereau apparaissant sous forme de montant fixé par le maître d'œuvre font partie intégrante de la soumission.
- .2 Ce ou ces montants doivent être inclus tel quel au montant de la soumission et être traités comme tout autre article au moment des travaux.

1.4

PROVISION

- .1 Le ou les articles du bordereau de soumission apparaissant sous forme de provision sont à l'usage exclusif du maître de l'ouvrage et visent à couvrir certains travaux qui pourraient devoir être réalisés en mode « dépenses contrôlées » sous la supervision du maître d'œuvre suivant les modalités prévues à l'article 4.7 de la section 01 20 00.
- .2 Ce ou ces montants doivent être inclus, tels quels, au montant de la soumission.

1.5

ALLOCATION

- .1 Si indiqué, le ou les articles du bordereau de soumission apparaissant sous forme d'allocation sont à l'usage exclusif du maître de l'ouvrage.
- .2 Ce ou ces montants doivent être inclus, tels quels, au montant de la soumission.
- .3 Les montants d'allocation qui sont payables par le maître de l'ouvrage en dépenses contrôlées, selon les conditions précédentes, doivent être inclus aux décomptes progressifs des travaux et comptabilisés à l'item correspondant du bordereau. Aucuns frais d'administration et aucun profit ne seront payés à l'entrepreneur en rapport avec des factures qu'il déposera en relation avec les montants d'allocation.
- .4 Aucuns frais additionnels ne peuvent être ajoutés à ce ou ces montants.

1.6

MATÉRIAUX PAYÉS À LA TONNE

- .1 Le maître de l'ouvrage ne paiera que le coût des matériaux dont les coupons de pesée auront été signés par le maître d'œuvre au chantier. De plus, l'entrepreneur devra démontrer, à l'aide de pièces justificatives, que la balance utilisée a été vérifiée à l'intérieur du dernier mois. Il devra faciliter au représentant du maître d'œuvre, l'accès à celle-ci pour qu'il effectue tous les contrôles et vérifications qu'il désire. L'entrepreneur doit fournir les coupons de pesée et payer tous les coûts relatifs au peseur qui ne sera nécessairement pas un représentant du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre. Les quantités finales ne doivent pas varier de plus de 5 % des quantités du bordereau de soumission.

1.7

MATÉRIAUX PAYÉS AU MÈTRE CUBE

- .1 Sans objet.

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

1.8 MESURAGE ET QUANTITÉS

- .1 Aux fins de paiement, les travaux exécutés doivent être mesurés horizontalement seulement et de façon continue.
- .2 À la fin de chacune des semaines de travail, l'entrepreneur doit mesurer et compiler conjointement avec le représentant du maître d'œuvre, les travaux effectués au cours de la semaine.

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

Les Services EXP inc.

- .3 **Matières granulaires résiduelles :**
- .1 Les matériaux considérés matières granulaires résiduelles (MGR) doivent être valorisés conformément au Règlement concernant la valorisation des matières résiduelles (RVMR) du MELCCFP.
 - .2 Les matières résiduelles visées par les travaux d'infrastructure routière sont les suivantes :
 - .1 la pierre concassée;
 - .2 le béton;
 - .3 l'enrobé bitumineux.
- .4 Les MGR peuvent être utilisées en matériau de sous-fondation et transition dans l'emprise de rue, si elles respectent les caractéristiques pour les catégories 1 à 4 définies au RVMR.

3.2 **RÉCUPÉRATION PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE DES OBJETS, DES MATÉRIAUX, DES MATIÈRES, DES PRODUITS ET AUTRES**

- .1 Les surplus de matériaux de déblais, des objets, des matières, des produits et autres, non considérés comme rebuts et non contaminés provenant des endroits où se font les travaux, appartiennent de droit au maître de l'ouvrage et l'entrepreneur doit, à ses frais, les transporter et les placer convenablement à l'endroit désigné par le maître de l'ouvrage se trouvant à l'intérieur d'un rayon de 5 km du site des travaux, selon les instructions du maître d'œuvre. L'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour récupérer ces matériaux « en bon état » et ils ne peuvent être utilisés comme partie constituante d'un nouvel ouvrage sans l'autorisation de l'ingénieur(e) surveillant(e).
- .2 De plus, l'entrepreneur doit niveler proprement, à ses frais, les endroits où il a transporté des sols récupérables (surplus), et ce, à la satisfaction du maître de l'ouvrage.
- .3 S'il advenait que le maître de l'ouvrage n'a plus d'endroits disponibles pour la disposition de ces matériaux, l'entrepreneur en devient donc le propriétaire et il doit en disposer hors du site des travaux à ses frais et en respectant la réglementation applicable.

Plus particulièrement, tous les équipements en fonte (vannes, boîtes de vanne, grilles, couvercles, conduites, etc.) doivent être considérés comme récupérables, même lorsqu'ils sont non fonctionnels, à moins d'avis contraire du maître de l'ouvrage.

Les matériaux récupérables doivent être utilisés en priorité pour effectuer le terrassement des terrains adjacents, étendus et régalez.

3.3 **PRÉLÈVEMENT ET ESSAIS DES MATÉRIAUX**

- .1 À la demande du maître d'œuvre, des échantillons pourront être prélevés et analysés selon les exigences de l'article 7 du document BNQ 1809-300/2018 du Bureau de normalisation du Québec.

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

Les Services EXP inc.

- .2 Le cas échéant, les coûts inhérents à cette activité seront aux frais du maître de l'ouvrage. Cependant, si les résultats d'analyses des essais effectués sur les matériaux sont non conformes, tous les frais encourus par le maître de l'ouvrage seront à la charge de l'entrepreneur.

3.4 MAINTIEN DES SERVICES EXISTANTS

- .1 Se référer à l'article 5.6 du document BNQ 1809-300/2018 du Bureau de normalisation du Québec et amendé par le texte suivant :

« L'entrepreneur doit prévoir les installations temporaires pour le maintien du service d'eau potable selon les **spécifications techniques de l'article 5.9 du document BNQ 1809-300/2018**, et ce, afin qu'aucune unité d'occupation ne soit privée d'eau potable lors des travaux.

L'entrepreneur doit assurer le fonctionnement des services existants en tout temps. Si l'interruption des réseaux d'eau potable ou d'égout sanitaire existants est nécessaire, l'entrepreneur doit aviser la municipalité ou la ville concernée et se conformer à la procédure édictée par celle-ci.

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

Les Services EXP inc.

- .3 Fondation « inférieure » de chaussée : La fondation inférieure de chaussée à construire doit être constituée de Pierre concassée de calibre MG 56 répondant aux exigences de la norme BNQ 2560-114/2014.
- .4 Sous-fondation de chaussée : La sous-fondation de chaussée à construire doit être constituée d'un emprunt granulaire de calibre MG 112 répondant aux exigences de la norme BNQ 2560-114/2014.
- .1 Matières granulaires résiduelles : L'entrepreneur peut valoriser dans l'emprise de rue les MGR comme matériaux de transition et sous-fondation s'ils respectent les exigences de la norme BNQ 2560-114/2014 pour un MG 112 et les critères du RVMR.
- .2 Matériaux recyclés et/ou fondations récupérées : Les matériaux recyclés répondant aux exigences de la norme NQ 2560-600/2002, incluant les annexes, pour les classes MR-1, MR-2, MR-3, MR-4 et MR-5 sont acceptés comme matériaux de sous-fondation de chaussée à condition qu'ils répondent également aux exigences de la norme BNQ 2560-114/2014 pour un matériau MG 112.
- .5 Membrane géotextile type II : Membrane de séparation et renforcement conforme à la norme 13101 du MTQ. L'entrepreneur doit fournir une membrane géotextile de séparation et renforcement (type II MTQ) selon les caractéristiques suivantes :
- .1 Poids surfacique : 250 g/m²
- .2 Transmissivité : 10⁻⁷ m²/s
- .3 Permissivité : 0,05 S⁻¹
- .4 FOS : 45-150 µm

PARTIE 3 EXÉCUTION

3.1 MISE EN OEUVRE

- .1 L'entrepreneur doit exécuter les travaux selon les spécifications techniques de la section 12 du CCDG (2022) du ministère des Transports du Québec incluant les activités suivantes, sans s'y limiter :
- .1 Abat-poussière : Article 12.4 du CCDG (2022) du ministère des Transports du Québec.
- .2 Compacité en chantier et planches de référence : Se référer aux articles 12.3.3.3 à 12.3.3.6 du CCDG (2022) du ministère des Transports du Québec.
- .3 Fondations et sous-fondations de chaussée : Article 12.3.3 du CCDG (2022) du ministère des Transports du Québec et amendé par le texte suivant :
- « De plus, l'entrepreneur doit :
- mettre en place les matériaux granulaires de la sous-fondation de chaussée selon les épaisseurs spécifiées. Une fois que la sous-fondation de chaussée a été inspectée et approuvée par le maître d'œuvre, mettre les matériaux granulaires de la fondation de chaussée selon les épaisseurs spécifiées;

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

Les Services EXP inc.

- réaliser, aux endroits indiqués, la fondation et la sous-fondation de chaussée à la profondeur et au niveau prescrits;
- s'assurer qu'aucun matériau gelé n'est mis en place;
- mettre les matériaux en place sur une surface propre et non gelée, exempte de neige et de glace;

Addenda n° 3 – 16 mars 2023

Les Services EXP inc.

\\exp\data\she\she-21012827-a0\60 réalisation\64 devis\dev-she460524 (appel d'offres)\g - clauses techniques\32 11 16 - fondation et sous-fondation de chaussee-add3.docx

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A	RUE PRINCIPALE NORD					
A.1	Organisation de chantier					
A.1.1	Organisation générale de chantier				forfaitaire	_____ \$
A.1.2	Maintien de la circulation et signalisation				forfaitaire	_____ \$
A.1.3	Protection de l'environnement				forfaitaire	_____ \$
A.1.4	Panneau d'annonce des travaux	unité	2		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Organisation de chantier					_____ \$
A.2	Eau potable					
A.2.1	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie				forfaitaire	_____ \$
A.2.2	Conduites et accessoires d'eau potable existants à enlever				forfaitaire	_____ \$
A.2.3	Raccordement à l'existant	unité	3		_____ \$	_____ \$
A.2.4	Conduite 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-18)	m	203		_____ \$	_____ \$
A.2.5	Vanne 200 mm ø et boîte de vanne	unité	4		_____ \$	_____ \$
A.2.6	Poteau d'incendie à installer (incluant té, conduite, vanne et accessoires)	unité	2		_____ \$	_____ \$
A.2.7	Provision pour isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m ²	20		_____ \$	_____ \$
A.2.8	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	3		_____ \$	_____ \$
A.2.9	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable	m	203		_____ \$	_____ \$
→ ³ A.2.10	Programme de travail pour l'installation du réseau temporaire (BNQ 1809-300/2018)				montant fixé	500,00 \$
→ ³ A.2.11	Plan préalable à la mise en service (BNQ 1809-300/2018)				montant fixé	500,00 \$
	Sous-total - Eau potable					_____ \$
A.3	Égout sanitaire					
A.3.1	Raccordement à l'existant	unité	2		_____ \$	_____ \$
A.3.2	Conduite et accessoires d'égout sanitaire existants à enlever				forfaitaire	_____ \$
A.3.3	Conduite d'égout sanitaire 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-26)	m	160		_____ \$	_____ \$
A.3.4	Conduite d'égout sanitaire 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	50		_____ \$	_____ \$
A.3.5	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm ø	unité	1		_____ \$	_____ \$
A.3.6	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	3		_____ \$	_____ \$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)</u>					
A.3.7	Essais d'étanchéité	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.8	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.9	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.10	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.11	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	210		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Égout sanitaire					_____ \$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.4	Égout pluvial					
A.4.1	Raccordement à l'existant	unité	1		\$	\$
A.4.2	Conduite d'égout pluvial 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	160		\$	\$
A.4.3	Conduite d'égout pluvial 375 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	85		\$	\$
→ ³ A.4.4	Conduite d'égout pluvial 150 mm ø et accessoires (PVC, DR-35), racc. puisard	m	75		\$	\$
A.4.5	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	4		\$	\$
A.4.6	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm ø	unité	1		\$	\$
A.4.7	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	1		\$	\$
A.4.8	Puisard de fossé préfabriqué en béton armé, 600 mm ø	unité	1		\$	\$
A.4.9	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø	unité	11		\$	\$
A.4.10	Empierrement de protection 100-200 mm, 300 mm ép., incluant géotextile	m ²	5		\$	\$
	<u>Drain de fondation</u>					
A.4.11	Drain de fondation de la chaussée, 150 mm ø	m	420		\$	\$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)</u>					
→ ³ A.4.12	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	245		\$	\$
→ ³ A.4.13	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	245		\$	\$
→ ³ A.4.14	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	245		\$	\$
→ ³ A.4.15	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	245		\$	\$
	Sous-total - Égout pluvial					\$
A.5	Branchements					
	<u>Tranchée commune</u>					
A.5.1	Unité de branchement 19 EP - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	17		\$	\$
A.5.2	Conduite de branchement 19 EP - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	m	130		\$	\$
A.5.3	Unité de branchement 25 EP - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	2		\$	\$
A.5.4	Conduite de branchement 25 EP - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	m	15		\$	\$
	<u>Eau potable - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.5	Unité de branchement 19 mm Ø EP	unité	1		\$	\$
A.5.6	Conduite de branchement 19 mm Ø EP	m	10		\$	\$
A.5.7	Unité de branchement 25 mm Ø EP	unité	1		\$	\$
A.5.8	Conduite de branchement 25 mm Ø EP	m	10		\$	\$
	<u>Égout sanitaire - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.9	Unité de branchement 135 mm Ø SAN	unité	1		\$	\$
A.5.10	Conduite de branchement 135 mm Ø SAN	m	10		\$	\$
A.5.11	Unité de branchement 150 mm Ø SAN	unité	1		\$	\$
A.5.12	Conduite de branchement 150 mm Ø SAN	m	10		\$	\$
	<u>Égout pluvial - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.13	Unité de branchement 150 mm Ø PLUV	unité	1		\$	\$
A.5.14	Conduite de branchement 150 mm Ø PLUV	m	10		\$	\$
	Sous-total - Branchements					\$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.6	Excavation 1re classe					
A.6.1	Allocation pour excavation de matériaux 1re classe en tranchée en dépenses contrôlées				allocation	10 000,00 \$
	Sous-total - Excavation 1re classe					10 000,00 \$
A.7	Voirie					
A.7.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (incluant travaux d'enlèvement du pavage et du béton existant)	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.2	Provision pour excavation ventre-de-bœuf	m ³	25		_____ \$	_____ \$
	<u>Fondations de chaussée</u>					
→ ³ A.7.3	Sous-fondation, 300 mm emprunt granulaire MG 112	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.4	Fondation inférieure, 250 mm pierre concassée MG 56	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.5	Fondation supérieure, 150 mm pierre concassée MG 20	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
→ ³ A.7.6	Provision pour membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
	<u>Revêtement en enrobé bitumineux</u>					
A.7.7	Couche de base, ESG-14 (PG 58H-34) sur 70 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.8	Couche de surface, ESG-10 (PG 58E-34) sur 50 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.9	Planage à froid au raccordement du pavage existant	m ²	45		_____ \$	_____ \$
→ ² A.7.10	Marquage de la ligne de centre	m	220		_____ \$	_____ \$
→ ² A.7.11	Marquage des lignes de rive	m	440		_____ \$	_____ \$
→ ² A.7.12	Marquage des lignes d'arrêt	unité	1		_____ \$	_____ \$
	<u>Béton de ciment</u>					
A.7.13	Bordure en béton de ciment (150 mm largeur)	m	460		_____ \$	_____ \$
A.7.14	Trottoir en béton de ciment 1,5 m de largeur	m ²	40		_____ \$	_____ \$
	<u>Dispositif de retenue</u>					
A.7.15	Enlèvement et réinstallation de glissière de sécurité existante	m	15		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Voirie					_____ \$
A.8	Gestion des sols contaminés					
→ ³ A.8.1	Allocation pour excavation et transport de sol contaminé en dépenses contrôlées				allocation	20 000,00 \$
	Sous-total - Gestion des sols contaminés					20 000,00 \$

Bordereau de soumission



Ville de Waterville

Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A	RUE PRINCIPALE NORD					
A.1	Organisation de chantier					
A.1.1	Organisation générale de chantier				forfaitaire	_____ \$
A.1.2	Maintien de la circulation et signalisation				forfaitaire	_____ \$
A.1.3	Protection de l'environnement				forfaitaire	_____ \$
A.1.4	Panneau d'annonce des travaux	unité	2		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Organisation de chantier					_____ \$
A.2	Eau potable					
A.2.1	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie				forfaitaire	_____ \$
A.2.2	Conduites et accessoires d'eau potable existants à enlever				forfaitaire	_____ \$
A.2.3	Raccordement à l'existant	unité	3		_____ \$	_____ \$
A.2.4	Conduite 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-18)	m	203		_____ \$	_____ \$
A.2.5	Vanne 200 mm ø et boîte de vanne	unité	4		_____ \$	_____ \$
A.2.6	Poteau d'incendie à installer (incluant té, conduite, vanne et accessoires)	unité	2		_____ \$	_____ \$
A.2.7	Provision pour isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m²	20		_____ \$	_____ \$
A.2.8	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	3		_____ \$	_____ \$
A.2.9	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable	m	203		_____ \$	_____ \$
→ ³ A.2.10	Programme de travail pour l'installation du réseau temporaire (BNQ 1809-300/2018)				montant fixé	500,00 \$
→ ³ A.2.11	Plan préalable à la mise en service (BNQ 1809-300/2018)				montant fixé	500,00 \$
	Sous-total - Eau potable					_____ \$
A.3	Égout sanitaire					
A.3.1	Raccordement à l'existant	unité	2		_____ \$	_____ \$
A.3.2	Conduite et accessoires d'égout sanitaire existants à enlever				forfaitaire	_____ \$
A.3.3	Conduite d'égout sanitaire 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-26)	m	160		_____ \$	_____ \$
A.3.4	Conduite d'égout sanitaire 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	50		_____ \$	_____ \$
A.3.5	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm ø	unité	1		_____ \$	_____ \$
A.3.6	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	3		_____ \$	_____ \$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)</u>					
A.3.7	Essais d'étanchéité	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.8	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.9	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.10	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	210		_____ \$	_____ \$
A.3.11	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	210		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Égout sanitaire					_____ \$

Bordereau de soumission



Ville de Waterville

Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.4	Égout pluvial					
A.4.1	Raccordement à l'existant	unité	1		\$	\$
A.4.2	Conduite d'égout pluvial 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	160		\$	\$
A.4.3	Conduite d'égout pluvial 375 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	85		\$	\$
→ ³ A.4.4	Conduite d'égout pluvial 150 mm ø et accessoires (PVC, DR-35), racc. puisard	m	75		\$	\$
A.4.5	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	4		\$	\$
A.4.6	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm ø	unité	1		\$	\$
A.4.7	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	1		\$	\$
A.4.8	Puisard de fossé préfabriqué en béton armé, 600 mm ø	unité	1		\$	\$
A.4.9	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø	unité	11		\$	\$
A.4.10	Empierrement de protection 100-200 mm, 300 mm ép., incluant géotextile	m ²	5		\$	\$
	<u>Drain de fondation</u>					
A.4.11	Drain de fondation de la chaussée, 150 mm ø	m	420		\$	\$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)</u>					
→ ³ A.4.12	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	245		\$	\$
→ ³ A.4.13	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	245		\$	\$
→ ³ A.4.14	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	245		\$	\$
→ ³ A.4.15	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	245		\$	\$
	Sous-total - Égout pluvial					\$
A.5	Branchements					
	<u>Tranchée commune</u>					
A.5.1	Unité de branchement 19 EP - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	17		\$	\$
A.5.2	Conduite de branchement 19 EP - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	m	130		\$	\$
A.5.3	Unité de branchement 25 EP - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	2		\$	\$
A.5.4	Conduite de branchement 25 EP - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	m	15		\$	\$
	<u>Eau potable - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.5	Unité de branchement 19 mm ø EP	unité	1		\$	\$
A.5.6	Conduite de branchement 19 mm ø EP	m	10		\$	\$
A.5.7	Unité de branchement 25 mm ø EP	unité	1		\$	\$
A.5.8	Conduite de branchement 25 mm ø EP	m	10		\$	\$
	<u>Égout sanitaire - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.9	Unité de branchement 135 mm ø SAN	unité	1		\$	\$
A.5.10	Conduite de branchement 135 mm ø SAN	m	10		\$	\$
A.5.11	Unité de branchement 150 mm ø SAN	unité	1		\$	\$
A.5.12	Conduite de branchement 150 mm ø SAN	m	10		\$	\$
	<u>Égout pluvial - tranchée individuelle (provision)</u>					
A.5.13	Unité de branchement 150 mm ø PLUV	unité	1		\$	\$
A.5.14	Conduite de branchement 150 mm ø PLUV	m	10		\$	\$
	Sous-total - Branchements					\$

Bordereau de soumission

Ville de Waterville



Réfection rue Principale Nord

N° de dossier : SHE-21012827-A0 (WATV)

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.6	Excavation 1re classe					
A.6.1	Allocation pour excavation de matériaux 1re classe en tranchée en dépenses contrôlées				allocation	10 000,00 \$
	Sous-total - Excavation 1re classe					10 000,00 \$
A.7	Voirie					
A.7.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (incluant travaux d'enlèvement du pavage et du béton existant)	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.2	Provision pour excavation ventre-de-bœuf	m ³	25		_____ \$	_____ \$
	<u>Fondations de chaussée</u>					
→ ³ A.7.3	Sous-fondation, 300 mm emprunt granulaire MG 112	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.4	Fondation inférieure, 250 mm pierre concassée MG 56	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
A.7.5	Fondation supérieure, 150 mm pierre concassée MG 20	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
→ ³ A.7.6	Provision pour membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m ²	2350		_____ \$	_____ \$
	<u>Revêtement en enrobé bitumineux</u>					
A.7.7	Couche de base, ESG-14 (PG 58H-34) sur 70 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.8	Couche de surface, ESG-10 (PG 58E-34) sur 50 mm	m ²	2150		_____ \$	_____ \$
A.7.9	Planage à froid au raccordement du pavage existant	m ²	45		_____ \$	_____ \$
→ ² A.7.10	Marquage de la ligne de centre	m	220		_____ \$	_____ \$
→ ² A.7.11	Marquage des lignes de rive	m	440		_____ \$	_____ \$
→ ² A.7.12	Marquage des lignes d'arrêt	unité	1		_____ \$	_____ \$
	<u>Béton de ciment</u>					
A.7.13	Bordure en béton de ciment (150 mm largeur)	m	460		_____ \$	_____ \$
A.7.14	Trottoir en béton de ciment 1,5 m de largeur	m ²	40		_____ \$	_____ \$
	<u>Dispositif de retenue</u>					
A.7.15	Enlèvement et réinstallation de glissière de sécurité existante	m	15		_____ \$	_____ \$
	Sous-total - Voirie					_____ \$
A.8	Gestion des sols contaminés					
→ ³ A.8.1	Allocation pour excavation et transport de sol contaminé en dépenses contrôlées				allocation	20 000,00 \$
	Sous-total - Gestion des sols contaminés					20 000,00 \$